Befahy Jean-Marc
Rue des Roitelet, 57
6043 Ransart

Le 22/03/2025

À l'attention de Monsieur le Directeur Gérant de la SAMBRIENNE

Objet : Avertissement concernant le manque de réactivité et de professionnalisme des services

Monsieur le Directeur Gérant,

Je me permets de vous adresser cette lettre afin d'exprimer mon profond mécontentement face à la gestion de mon dossier par les services dont vous avez la tutelle. En effet, malgré mes nombreuses relances, il a fallu que je fasse preuve d'un rare entêtement pour obtenir une réponse concernant une situation dont vos services avaient incontestablement connaissance depuis le 1er septembre 2023.

Il est inacceptable qu'après l'envoi de trois actes de décès et d'un courrier recommandé, je n'aie reçu une réponse qu'en date du 12 décembre 2023, soit plusieurs mois après ma première démarche. Cette lenteur de traitement est d'autant plus préoccupante qu'elle témoigne d'un manque de professionnalisme qui ne saurait être toléré dans une administration respectueuse de ses obligations.

La réponse que j'ai reçue est à l'image de cette désinvolture : outre le délai de réponse anormalement long, le document comporte (préavis) plusieurs lacunes qui sont impardonnables. Je tiens à souligner que votre signature, Monsieur le Directeur Gérant, est manquante sur ce préavis, ce qui engage votre responsabilité directe. Il est essentiel de rappeler que l'état préoccupant de vos finances, avec plus de 2.100.000 euros de litiges locatifs,,, (selon votre bilan ) ne vous permet pas de prendre à la légère la perte du moindre centime , moins encore de vous passer de locataires qui ont toujours réglés leurs diverses charges en temps et en heure, de laisser des logements vides privant ainsi votre entreprise de rentrées d argent indispensables à sa bonne gestion ,

Lorsque le règlement conduit au suicide financier de l' entreprise, il est de votre juste devoir de faire preuve de bon sens. Ce n'est pas seulement à la SAMBRIENNE que l'aveuglement réglementaire risque de nuire, mais à toute la chaîne de solidarité liée aux services publics. Le contribuable n est pas une vache a lait qu'il suffit de traire lorsque le besoin s'en fait sentir ,

De plus, je constate que le document mentionne à tort que la maison possède deux chambres en trop, ce qui est faux. Âgé de plus de 65 ans, j'ai droit à deux chambres. Par ailleurs, ma regrettée compagne a signé un bail en 2007 dans des conditions similaires , alors qu'elle vivait seule, n'avait pas 65 ans, ce qui soulève des questions de discrimination.

2

Je vous rappelle que, selon le Code wallon du logement, votre préavis devait m'être remis selon des règles bien établies, lesquelles n'ont manifestement pas été respectées. Un préavis peut être donné soit par lettre recommandée, soit par exploit d'huissier de justice, soit par remise en mains propres, avec signature du double et indication de la date de réception. De plus, si le préavis est donné par des preneurs mariés ou cohabitants légaux, il doit être signé par les deux.

Je vous invite à revoir ces règles, car le préavis que vous m'avez adressé a un effet rétroactif de plusieurs mois, ce qui est totalement illégal. Je me permets de vous mettre personnellement en cause pour cette culture d'entreprise où le laxisme semble régner en maître. J'ai également tenté de vous contacter à plusieurs reprises, sans obtenir de réponse , ce qui ne fait que confirmer la négligence ambiante régnant dans l ensemble de vos différents services !

Monsieur le Directeur Gérant, n'oublions pas que l'exemple vient d'en haut. Je vous prie de bien vouloir prendre en considération mes remarques et d'agir en conséquence afin d'éviter que d'autres locataires ne se retrouvent dans une situation similaire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Befahy Jean-Marc